

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Demande de subventions - Etude diagnostic pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur l'Isère (communes de Rognaix, Cevins, La Bathie, Esserts-Blay)

Séance du 11 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	03 avril 2023
Nombre de Délégués présents	13	Date de l'affichage	03 avril 2023
Nombre de Pouvoirs	2		
Nombre de Délégués votants	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 avril 2023 à 15h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 03 avril 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

M.CHEDAL-BORNU Jean François, suppléant CCVV, sans pouvoir ne prend pas part au vote.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		à SOLLIER Romain
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume		X		à VERNAY Gérard
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			de DESRUES Guillaume
CCHT	AMET Yannick			X	
ARLYSERE	THEVENON Raphael			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph				
CCCT	SOLLIER Romain	X			de FAVRE Sandra
CCVA	BRUNO Aurore				
CCVA	MATHIS Marc				
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Sans Pouvoir
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis			X	
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAl Serge		X		
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

SOUS-PREFECTURE
 ALBERTVILLE
 17 8 AVR. 2023
 RECEPISSE

OBJET : Demande de subventions - Etude diagnostic pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur l'Isère (communes de Rognaix, Cevins, La Bathie, Esserts-Blay)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, dans la continuité du travail mené par la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE, souhaite étudier, sur trois secteurs situés entre les communes de Rognaix et La Bathie, le fonctionnement de l'Isère et des ouvrages existants pour proposer une gestion optimale et intégrée contre les risques inondation et érosion :

- L'Isère dans le secteur du plan d'eau et des scieries à Rognaix,
- L'Isère entre le pont de Cevins et la confluence avec le Bénétant,
- L'Isère entre la Coutelle et la zone des Vernays à La Bathie,

L'étude envisage de répondre aux enjeux suivants :

- Mieux appréhender le fonctionnement hydraulique et sédimentaire de l'Isère et de ses affluents en lien avec les ouvrages de protection existants ;
- Connaître l'ensemble des ouvrages de protection existants (rôle, fonctionnement, faiblesses, etc.) et particulièrement, les digues existantes dans la perspective d'éventuelles régularisations administratives ;
- Appréhender les points de faiblesse et les dysfonctionnements pour la gestion des risques érosion et inondation ;
- Disposer d'un panel de leviers d'intervention pour définir un programme d'action opérationnel et optimiser la gestion actuelle du risque (dans le cadre d'une gestion intégrée du risque : solutions curatives- travaux de protection par exemple mais également préventives - alerte gestion de crise, réduction de vulnérabilité, espaces de bon fonctionnement, etc.) La pertinence des solutions proposées sera étudiée techniquement, économiquement et environnementalement.

Ces actions sont inscrites dans le Programme d'Études Préalables - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PEP - PAPI) , voté en conseil syndical le 24 mars 2022: AXE 1: « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » - Fiche action n° 1-9 Études de diagnostic et définition d'actions pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le coût estimatif du projet est de 175 000 € HT. L'Etat, en tant que gestionnaire de certains ouvrages digues, participera financièrement à l'expertise sur ces digues d'un montant maximum 34 608,30 € HT (dans le cadre d'une convention particulière).

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	Montant HT
Participation financière de l'Etat en tant que gestionnaire de digue	34 608,30 €
Coût du projet concerné la demande de subvention	140 391, 70 €
Total	175 000€

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

DÉPENSES		Montant HT
Étude diagnostic pour la gestion des risques inondations et torrentiels sur l'Isère <i>Section d'investissement (ARLYSÈRE)</i>		140 391, 70 €
Total		140 391, 70 €
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	70 195, 85€
Etat – Fonds vert	10% <i>(taux indicatif)</i>	14 039,15€
Autofinancement MOA	40%	56 156, 70€
Total		140 391, 70 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI :

- APPROUVE l'opération et son plan de financement ;
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, du fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles ;
- SOLLICITE l'autorisation de démarrer ces opérations par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs des aides,
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

17 AVR. 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023

RECEPTE
POSE